

**COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU
BASSIN DE LA
DROME**

Séance du 25 juin 2024

Créée par arrêté préfectoral n°4566
du 28 décembre 1993

*DELIBERATION n°2024-
04*

**OBJET : VALIDATION DE LA
STRATEGIE D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE DU
TERRITOIRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à neuf heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Allex, sous la Présidence de Monsieur Pierre LESPETS.

OBJET : VALIDATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN DE LA DROME

Vu la révision du SAGE Drôme engagée par la CLE par délibération du 4 avril 2018,

Vues les orientations stratégiques validées par la CLE le 19 juin 2019 et approuvées par le Comité d'Agrément le 21 novembre 2019,

Vu le programme de travail pour la révision du SAGE, intégrant le lancement d'une nécessaire étude prospective SAGE Drôme 2050, validé par la CLE par délibération du 29 juin 2021,

Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin le 18 mars 2022,

Vue le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée 2024-2030 adopté le 8 décembre 2023,

Vue la feuille de route du PTGE validée par la CLE le 12 décembre 2023,

Vus l'avancement du travail issu de l'étude SAGE Drôme 2050 et le projet présenté en séance de stratégie du territoire visant à atténuer et s'adapter au mieux face au changement climatique,

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré valablement,

A la majorité de ses membres présents ou représentés :

Approuve les priorités et principes d'intervention du projet de stratégie visant à adapter le territoire du bassin de la Drôme pour la gestion des ressources en eau et la protection des écosystèmes aquatiques et à assurer la résilience des usages de l'eau et du territoire du face au changement climatique,

Confirme l'interdépendance des 4 axes prioritaires d'intervention « sobriété – résilience – partage - sécurisation/stockage » et souligne la priorité des 2 premiers axes dans l'élaboration d'une gestion adaptative garante d'un territoire résilient,

Propose que **cette stratégie devienne le socle commun** des travaux de révision du SAGE et d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Drôme, en complément des orientations stratégiques validées par la CLE le 19 juin 2021,

Invite l'ensemble des partenaires concernés à **poursuivre le dialogue territorial** pour s'accorder ensemble des modalités d'application (objectifs quantifiés et crantés, conditions de mise en oeuvre, moyens nécessaires ...) de ce socle commun, y compris via la contractualisation d'actions du PTGE Drôme associant les maîtres d'ouvrages et leurs partenaires accompagnateurs et facilitateurs,

Souligne **l'importance d'un engagement responsable et collectif** de toutes les parties prenantes pour assurer la mise en œuvre réussie et effective de ce socle commun,

Valide, sur ces bases, la stratégie (présentée en annexe de la présente délibération) visant à adapter au mieux le territoire du bassin de la Drôme face au changement climatique.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau,

Pierre LESPETS

